



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Les récentes publications SPACE I du Conseil de l'Europe confirment une évolution préoccupante des systèmes pénitentiaires européens, marquée par une hausse de la population carcérale, des tensions accrues sur la capacité des établissements et une augmentation de certains indicateurs de pression pénitentiaire. Le rapport SPACE I 2025 relève notamment une population carcérale totale de 1 107 921 personnes dans les administrations pénitentiaires européennes analysées, un taux moyen de 127 détenus pour 100 000 habitants, une densité moyenne de 86 détenus pour 100 places, ainsi qu'une durée moyenne d'emprisonnement de 11,4 mois pour les pays comparables.

Au Luxembourg, la situation mérite une attention particulière : selon SPACE I 2025, le taux de détention s'élève à 109,8 détenus pour 100 000 habitants au 31 janvier 2025, plaçant notre pays dans le groupe des administrations pénitentiaires à forte pression carcérale, tandis qu'une part importante de la population détenue n'exécute pas encore de condamnation définitive.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice :

- Comment le gouvernement explique-t-il l'évolution récente de la population pénitentiaire au Luxembourg, et quels sont, selon lui, les principaux facteurs de cette augmentation, notamment en ce qui concerne les politiques d'incarcération, l'évolution des infractions poursuivies, le recours aux peines privatives de liberté et la durée effective des détentions ?
- Quelle est actuellement la part des personnes en détention préventive dans la population carcérale luxembourgeoise, et comment cette proportion a-t-elle évolué au cours des dernières années ?
- Quelle est la durée moyenne de la détention préventive au Luxembourg, et quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour réduire le recours à cette mesure, en garantissant son caractère strictement subsidiaire et proportionné ?
- Quelle est la durée moyenne des peines d'emprisonnement prononcées et exécutées au Luxembourg, et observe-t-on une tendance à l'allongement des peines au cours des dernières années ?
- Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour freiner la croissance de la population carcérale, notamment par le renforcement des peines alternatives, des mesures de probation, des suspensions ou aménagements de peine, ainsi que des dispositifs de justice restaurative et de prévention de la récidive ?

- Le gouvernement dispose-t-il d'une analyse précise de l'impact des choix de politique pénale sur l'occupation des établissements pénitentiaires, en particulier s'agissant des infractions de moindre gravité ou des situations pour lesquelles une réponse non carcérale serait plus appropriée ?
- La capacité actuelle des établissements pénitentiaires permet-elle encore de garantir des conditions de détention dignes, sûres et conformes aux standards européens, alors que SPACE I souligne qu'une densité supérieure à 100 détenus pour 100 places constitue une situation de surpopulation et qu'en Europe 16 administrations pénitentiaires dépassent déjà ce seuil ?
- Quelles sont, à ce jour, les principales difficultés rencontrées dans la gestion quotidienne des établissements pénitentiaires luxembourgeois, notamment en matière d'effectifs, de sécurité, d'accès aux soins, d'activités de travail et de formation, d'accompagnement psychosocial et de préparation à la sortie ?
- Quels moyens humains, budgétaires et organisationnels le gouvernement entend-il renforcer afin de garantir une gestion carcérale quotidienne conforme aux exigences de sécurité, d'humanité et de réinsertion ?
- Le gouvernement envisage-t-il une révision plus large de la politique pénale et pénitentiaire afin de réduire durablement le recours à l'incarcération, de mieux maîtriser la détention préventive et d'éviter que l'augmentation de la population pénitentiaire ne devienne structurelle ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député